

Défaillant=redoublement ?

Par **Leolio**, le **12/06/2019** à **16:10**

Bonjour à tous et à toutes, en espérant que la fin d'année vous a été ou vous sera heureuse. Je vous explique ma situation, j'ai arrêté d'aller en cours à partir du mois de mars suite à une grave dépression dont je préfère passer les causes. Mais du coup, j'ai arrêté d'aller en TD, et aux partiels qui ont suivi, et j'aurai juste une petite question que j'aurai bien poser à la scolarité de ma fac mais ils sont en congés cette semaine. Je veux juste savoir si le statut de défaillant me donne droit à un redoublement ou pas, ma question paraît peut-être bête mais bon je veux vraiment reprendre mes cours l'année prochaine et ça m'inquiète, merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2019** à **08:08**

Bonjour

Pour le moment votre statut de défaillant signifie seulement que vous allez devoir repasser toute vos matières du semestre aux rattrapages y compris celles que vous avez validées.

Par la suite, vous pourrez bien évidemment redoubler si vous n'obtenez pas la moyenne générale à l'issue des rattrapages.

A noter que si vous ne vous rendez pas aux rattrapages vous serez de nouveau défaillant ce qui signifie que vous allez redoubler et repasser TOUTES les matières même celles que vous aviez validées.

En bref, quoiqu'il en soit vous allez pouvoir redoubler votre L1.

Je vous souhaite bon courage pour l'année prochaine.
N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions.

Par **Leolio**, le **13/06/2019** à **09:56**

Bonjour, vous êtes sûr que je vais devoir repasser toutes mes matières validées ? Même si je n'avais validé que les petites, j'étais content de pouvoir m'en débarrasser, surtout l'anglais... et je peux même pas faire acte de présence aux rattrapages je fais un service civique dans un tribunal. Bon bin tant pis, ça m'apprendra à déconner...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2019** à **14:31**

Bonjour

Je vous confirme que si vous êtes défaillant, vous allez redoubler sans conserver les UE validées.

Après ne soyez pas trop dur avec vous même, ce n'est pas de votre faute si vous avez fait une dépression.

En tant que service civique vous avez droit à des jours de congés (2 jours par mois travaillé). Est-ce que vous les avez déjà utilisés ?

Si ce n'est pas le cas, essayez de voir avec votre tuteur si vous ne pouvez pas les utiliser pour pouvoir passer les rattrapages.

Aller aux rattrapages est la seule solution pour ne pas finir défaillant.

Par **Inio**, le **18/12/2021** à **20:58**

Bonjour,
Moi aussi j'ai ce problème

J'ai besoin de votre aide !! J'ai été absente à plusieurs examens à Paris 3 Sorbonne Nouvelle, suite à une erreur (tp conne ?) . Et je pense que je suis défaillante du coup. Le problème c'est que je suis boursière et j'ai trop peur qu'on me retire la bourse. Je suis dans la merde car c'est mon seul revenus.

Je voulais savoir si qq'un sait si CROUS vérifie nos absences? Est ce que la fac Paris 3 vérifie les absences et est-ce la fac Sorbonne nouvelle déclare aux CROUS les étudiants boursiers qui on été absent aux examens ?!

J'espère juste que CROUS ne vérifiera pas pour ce 1ère semestre et je rattraperai mes absences aux examens lors des rattrapages de juin. Je suis en Master 1

Je sais pas si quelqu'un c'est déjà retourné dans cette situation ?!

Merci beaucoup pour vos réponse et aide !!!

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/12/2021** à **07:22**

Bonjour

En principe, la scolarité transmet la listes des étudiants défaillants au CROUS. Mais vous pouvez sans doute demander à vous expliquer.

Par **Ibtimaya**, le **02/06/2022** à **19:30**

Bonjour,

j'ai été absente une matinée de partiels de médecine car je suis parti aux urgences à cause d'un problèmes aux yeux. J'ai justifié mon absence en joignant le certificat médicale à mon mail et l'université m'a confirmé par téléphone que je n'étais pas défaillante. Aujourd'hui on a reçu nos notes (je suis en las sps droit) et je remarque qu'on m'a mis défaillante en médecine . J'ai peur qu'à cause de cela on me demande de rembourser toute ma bourse ce qui m'est impossible. J'ai bien sûr fait un recours en espérant une réponse positive de leur part mais je suis toujours aussi effrayée. Pourriez vous m'éclaircir un peu la situation svp ? Merci

Par **Greg77**, le **29/08/2023** à **18:35**

Bonjour,

Mon fils a été déclaré défaillant en deuxième année de BUT métier du livre suite à une méchante fracture de la cheville qui l'a tenu éloigné des bancs de l'école pendant tout le 4eme semestre.

Il a bien entendu fait une demande de redoublement qu'on lui refuse puisqu'on lui a aimablement demandé par mail de voir dans un autre établissement !

Quels sont les recours possibles.

Merci pour votre aide.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/08/2023** à **07:21**

Bonjour

Je trouve le comportement de l'IUT scandaleux.

Qui est l'auteur du mail ? Est-ce le responsable de l'établissement ?

Si ce n'est pas le cas il faut essayer de prendre contact avec ce responsable.

Si le mail émane de lui, alors il faut aller plus haut, en contactant le président/la présidente de l'Université de votre région (les IUT relèvent de son autorité).

Enfin, il me semble que vous pouvez aussi saisir le recteur.

Par **Minimma**, le **05/07/2024** à **15:44**

Bonjour,

Je suis moi aussi dans un cas de défaillance car j'ai loupé tout un semestre pour des raisons personnelles. Je suis allée aux rattrapages, mais certaines matières n'en faisait pas me

laissant donc défaillante dans celle-ci.

J'aimerais du coup savoir s'il me sera tout de même possible de redoubler et si je devrais repasser toute mes matières ou pas.

En vous remerciant par avance de la réponse

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/07/2024** à **14:06**

Bonjour

Comme expliquer dans je l'ai expliqué dans mes autres messages, être défaillant n'empêche pas de redoubler. Et effectivement, vous devrez repasser toutes les matières.

Par **namra7617**, le **17/07/2024** à **12:34**

bonjours dans le cas où je suis ajournée en première session mais défaillant en 2e session les UE sont quand même valider pour celle de la premier session ou je perd quand même toute mes UE ?

cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/07/2024** à **07:14**

Bonjour

Normalement vous perdez tout. Mais il faut poser la question à votre scolarité.